



	CODIFICATION	INT CAT-HSE-POL TRA -003	Date : 10/03/2025
	POLITIQUE DE TRANSPORT		Révision : 00
			Page 1 sur 1

La politique relative aux véhicules d'INTERNATIONAL CATERING, ou accord d'utilisation des véhicules décrit les règles de base que les employés doivent suivre lorsqu'ils utilisent les véhicules de l'entreprise et les mesures disciplinaires à prendre en cas d'utilisation abusive des véhicules.

Pour cela il est recommandé de :

- Respecter le code de la route et être courtois envers les autres conducteurs.
- Surveillez l'essence, la pression des pneus et les niveaux de liquide.
- Signalez immédiatement tout dommage ou problème au véhicule qui vous est attribué.
- Porter le véhicule aux rendez-vous d'entretien prévus.
- Ne conduisez pas en état d'ébriété, de fatigue ou sous l'effet de médicaments qui affectent votre capacité à conduire.
- Ne fumez pas dans un véhicule de l'entreprise.
- N'utilisez pas de téléphone ou n'envoyez pas de SMS en conduisant.
- Ne permettez pas à des conducteurs non autorisés d'utiliser un véhicule de l'entreprise, sauf si une urgence l'exige.
- Porter la ceinture de sécurité
- Séparer la partie habitacle de conduite et le chargement (transport de matériaux, de produits, d'outils...)

Tous les employés qui violent les règles relatives aux véhicules de l'entreprise font l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent inclure des avertissements verbaux et écrits, la suspension des privilèges du véhicule, le licenciement et des poursuites judiciaires.

DIRECTION GENERALE

G///

